Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 21 (1883)

Heft: 14

Artikel: A propou dâi derrâirès vôtès

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

trois coins, cocarde cantonale, guêtres noires, boutons blancs.

6 juin. — Organisation des juges, justices de paix et tribunaux de district.

10 juin. — Organisation des milices et d'une école pour l'instruction militaire.

13 juin. — Institution d'un Tribunal d'Appel, composé de 13 membres, demeurant neuf ans en fonctions, et se renouvelant par le sort en trois divisions.

14 juin. — Division du canton en 19 districts.

24 juin. — Loi sur l'établissement des auberges, pintes, cafés, etc.

30 août. — Arrêté sur les revues et avant-revues des milices, et le mode d'avancement aux grades militaires.

19 décembre. — Arrêté sur l'observation du dimanche et des jours de fêtes religieuses.

Derniers devoirs.

Plusieurs de nos lecteurs ont, sans doute, été frappés de la manière peu sérieuse dont on s'acquitte des derniers devoirs dus à ceux qui s'en vont. La fièvre des affaires, les mœurs, les habitudes du jour nous absorbent à tel point, que l'obligation de se rendre à un enterrement devient presque une corvée: il faut dire le mot dans toute sa crudité.

Si le culte se prolonge quelque peu, on bâille; s'il faut attendre un quart d'heure dans la rue, on consulte sa montre, on énumère les affaires qui souffrent de votre absence, les rendez-vous manqués, etc., et l'on finit par trouver étrange qu'on mette un temps aussi long pour sortir un mort de chez lui.

Enfin, on l'accompagne jusqu'à l'endroit désigné pour rendre les honneurs. Mais dans ce trajet, pourtant si court, on ne garde pas même une attitude respectueuse, on ne se recueille pas un seul instant pour consacrer quelques pieuses pensées à la mémoire de celui que vous appeliez votre ami, qui vient de succomber à ses souffrances et pour le rétablissement duquel vous paraissiez faire des vœux si sincères!

Les premiers rangs du convoi sont silencieux et tristes; ce sont les proches parents, les amis intimes; l'honneur, c'est-à-dire les parents et les amis plus éloignés suivent, et, dès le 5me ou le 6me rang déjà, les fronts se dérident, les conversations à demi-voix vont leur train; les fonds publics, les dividendes, la politique, les cancans locaux en font les frais. C'est ainsi que l'autre jour nous entendions, dans une occasion pareille, une discussion très animée sur les meilleurs procédés employés maintenant pour le collage des vins.

Vers la queue du convoi, on ne se gêne plus du tout, on parle tout haut et, par ci par là, on allume un cigare.

Que serait-ce donc, s'il fallait aller jusqu'au cimetière, comme cela avait lieu précédemment?.... Hélas! nous verrions sans doute se reproduire souvent l'incident déplorable qui s'est passé à Lausanne, il y a quelques années, à certain enterrement. Un parent, prétextant de la fatigue, s'arrêta à la brasserie de Tivoli. Là, pour abréger le temps, il

se mit à faire une partie de piquet, en attendant le retour du convoi; mais les cartes charmèrent si bien sa tristesse, qu'il ne s'aperçut pas que la pendule marchait. Aussi, deux heures après, et à moitié gris, il sortit tout ahuri et se jeta étourdîment dans les rangs d'un autre convoi qui rentrait et où il ne reconnaissait personne.

Ah! si en telle occurence, le pauvre mort pouvait voir un peu ce qui se passe au milieu de ceux qui suivent son cercueil, comme il se relèverait indigné, pour dire à tous ces bons amis en deuil: « Messieurs, ne vous dérangez pas pour moi; le cimetière est si loin!... Retournez à vos affaires, ne manquez pas votre vermouth; ne vous privez pas du cigare, c'est si monotone un convoi funèbre!... Allez, s'il vous plaît, je ferai bien mon dernier voyage tout seul!

Pégan et la Susette..

Pégan étâi cocher tsi lo tsatellan d'Einvy. On dzo que y'avâi on grand goutâ pè lo tsatè, la tsatellanne dit à se n'homo dè lâi einvouyi queri on pot dè cranma à la fretéri. Monsu d'Einvy criè lo cocher po lo lâi férè allâ; mâ Pégan qu'étâi on potu et qu'avâi adé oquiè à bordenà, lâi repond que cein n'est pas dè se n'ovradzo, que l'étâi l'afférè dè la serveinta, et que ne volliàvè pas lâi allâ.

Faut vo dérè que Pégan ein volliavè à la corda à la serveinta, la Susette, po cein que l'arâi volliu lâi contâ fleurette et que la gaupa ne s'ein tsaillessài pas; assebin du que l'avâi z'u on refus, diabe lo pas que lâi retserrià dè l'édhie et que lâi porta lo bou à la cousena; bin lo contréro; tatsivè dè lâi férè bailli adé mé d'ovradzo.

— Ah! n'est pas te n'ovradzo! se fà monsu à Pégan; eh bin, quin ovradzo tè faut-te, se te ne pâo pas pi férè 'na coumechon?

— Me n'ovradzo, c'est dè soigni lè tsévaux, de lè z'appliyi et dè conduirè, se repond lo cocher.

— Eh bin, Pégan, se dit monsu, va-t-ein dè suite sailli lè tsévaux; appliye-lè à la calèche, et conduis la Susette queri dè la cranma !

Ma fâi Pêgan fe tot motset, coumeint vo pàodé crairè, dè dévâi dinsè mena cllia sorciére dè Susette, coumeint desâi; mâ n'eut pas on mot à repondrè et fut bin d'obedzi d'obéï.

A propou dâi derrâires vôtes.

Dein clliâo derrâirès vôtès po lè oï ot lè na, lo cocher à n'on monsu que vôtâvè po lo décret, avâi reçu on papâi blianc, imprimâ d'eintse verda, iô sè desâi que faillâi vôtâ na. Lo monsu, que vâi cé papâi, fâ à son cocher: C'est mau votà què dè votâ dinsè; tai! vouaiquie on autro papâi iô sè dit que faut votâ oï, et l'est dinsè que tè faut votâ.

L'est bon. La demeindze lo tantou, lo monsu démandà à son cocher se l'avâi bin votâ.

- Oï, se repond, y'é votâ coumeint monsu m'a de; mâ vo ne sédè pas quinna bouna farça y'é fé à François, lo jerdinier?
 - Et quiet ?
- Oh bin, l'avâi on papâi po lè oï; mâ po lo férè einradzi, lo lâi é soclliâ dein sa tsambra stu matin, tandi que l'étài âo prédzo, et y'é met à sa pliace lo

papăi que ne vaut rein et que dit que faut votâ na, et l'est dinsè que l'a votâ.

Hector et Achille.

V

- Passe-moi la plume.

« Tarare, madame! A bonne chatte, bonnes rates. Nous vous renverrons volontiers le portrait de Monsieur, mais, pas avant, s'il vous plaît, que vous nous ayez adressé ce que nous vous avons demandé. Il nous faut dans le même cadre votre fiqure et celle de votre époux. Alors seulement nous vous donnerons notre opinion sur sa physionomie.

» CÉCILE, AGATHE. »

- Ah ça! quel mic-mac est tout ceci? dit La Bernardière en prenant avec sa femme connaissance de cette missive.
- C'est bien la province! Quand j'étais à Evreux, avant que vous vinssiez m'y épouser, nous passions des après-midi entières, d'autres amies et moi, à déraisonner en batifolant de la sorte.
 - Et ce mariage, qu'est-ce qu'il devient?
 - Mais, oui, elles n'en soufflent plus mot.
 - Serait-il rompu?
 - Elles en prendraient bien galment leur parti.
- Demande-leur en donc des nouvelles. Il nous reste une carte de photographies que nous avons fait faire en Italie. Envoie-la en les priant de te la retourner avec l'antre.

Ainsi dit, ainsi fait.

- Tiens, dit Agathe, en recevant le nouveau portrait, c'est pourtant vrai.
 - Oh! mais ici, il est mieux.
 - Oui, il est mieux.

Elle était sincère, à ce qu'il parait.

- Allons, renvoie-les-lui et réparation d'honneur.
- Et notre mariage? Elle réclame l'invitation.
- Oh! nous ne sommes encore qu'au dix-neuf.

Cependant Adolphine s'impatientait:

α Ehbien! mes bonnes petites amies, que devenez-vous donc? J'ai bien reçu la semaine dernière les deux cartes que vous m'avez retournées. Mais la grande affaire, vous ne m'en dites pas un traître mot! Et depuis, aucune nouvelle! N'êtes-vous plus à Fécamp? Etes-vous mariées? Huit jours sans lettres dans votre situation, c'est affreux! Ne pensez-vous pas que je m'intéresse à vous, que vos joies sont les miennes?

Le retour du courrier n'apporta cette fois, par exception, aucune réponse à la future ambassadrice.

Le lendemain, pas davantage.

Adolphine et son mari étaient surpris, presque tourmentés.

Enfin le surlendemain il arriva une dépêche.

- Achille et Hector, malades; nous sommes dans une inquiétude mortelle. Recevrez lettre demain.
 - Malades tous les deux à la fois!
 - Bien sûr, ils sont jumeaux.
 - Voilà donc la cause de leur silence!

La lettre annoncée ne fit son apparition que le surlenmain; l'écriture de l'enveloppe était tremblée. La Bernardière et sa femme l'ouvrirent avec précipitation. Aux premiers mots ils s'assirent en palissant et se regardèrent stupéfaits.

Voici ce qu'ils lurent :

« Fécamp le 1er mai 188...

d Ils ne sont plus! laissons en paix leurs cendres! Chère amie, comment vous dépeindre une catastrophe semblable? Où trouver des mots pour rendre notre douleur? Hector! Achille!! Le même jour les vit naître! la même nuit les voit mourir! Morts!... Oui, Adolphine!

morts dans la force de l'âge et du talent! Ils se sont éteints le 30 avril, à minuit! foudroyés par l'épidémie de petite vérole qui désole notre pays!

- » Aussitôt leur inhumation a été ordonnée, et seules (la frayeur éloignait tout le monde), nous avons accompagné la dépouille de nos chers futurs trépassés, que l'on rendait à la terre, à la lueur lugubre des torches et au bruit des vagues en furie...
- » C'est à Veulettes, au bord de l'Océan, où l'amour de la pisciculture avait attiré Hector, que s'est terminée leur belle vie.
- « Ne nous oubliez pas, amie; donnez une larme à ceux qui n'existent plus que dans notre souvenir et envoyez de bonnes amitiés à leurs survivantes désolées.

» Agathe, Cécile. »

- C'est horrible!
- Ils n'étaient pas beaux, mais décidément elles paraissaient les aimer. C'est affreux!
- Mon Dieu! pourvu qu'elles n'en meurent pas elles-mêmes!
- As-tu remarqué, dit Adolphine, qui ne put s'empêcher de sourire... Leurs futurs trépassés...
- Cela fait songer à *futur passé*. Pauvres petites!leur douleur est naïve, et ce n'était guère le cas de soigner leur style.

Adolphine, navrée, leur jeta à la hâte ces quelques mots:

- « Pauvres chéries,
- « Quel affreux malheur est le vôtre! Après avoir été aussi frappées dans votre enfance, est-il possible que vous subissiez encore un pareil chagrin? Ayez confiance en l'avenir cependant. Vous êtes bien jeunes, vous avez de bons amis; pensez à ceux qui partagent bien sincèrement vos peines et ne vous laissez pas abattre.
- « Mon mari prend une grande part à votre douleur et vous prie avec moi de ne pas tarder à nous donner de vos nouvelles.
- » Croyez-moi plus que jamais, etc. »

(A suivre.)

Conseils utiles.

On nous demande, de divers côtés, d'indiquer exactement le mode d'emploi de la Lessive Phénix, dont nous avons parlé précédemment, et dont on reconnaît chaque jour les avantages. — La quantité à employer est de 2 à 4 kilos par 100 kilos de linge sec, soit environ '/4 de kilo par seille de linge. Opérer comme d'habitude, en remplaçant complètement savon, soude et cendres par une dissolution de Lessive Phénix faite dans deux ou trois litres d'eau bien bouillante, dissolution qu'on verse dans l'eau où l'on cuit le linge, et si on ne le cuit pas, dans celle où on le lave. Cependant il est préférable, pour la perfection du blanchissage, de procéder comme suit:

Faire tremper le linge pendant une nuit dans l'eau froide, l'égoutter sans le tordre et le placer, le plus sale au fond, avec l'eau nécessaire, dans une lessiveuse ou un cuvier; arroser avec la dissolution de Lessive Phénix et faire bouillir une heure pour les petites lessives et trois à quatre heures pour les grandes, égoutter immédiatement et laver dans le lissu allongé de même quantité d'eau chaude, en conservant deux ou trois litres de lissu pur pour laver les taches résistantes, puis rincer à grande eau et passer au bleu.

Pour conserver certaines fleurs, telles que les jacinthes et les narcisses, on peut, lorsqu'après les avoir